

## INFORMATION PRESSE

Paris, le 10 avril 2021

### Vaccination contre la Covid en France Au 10 avril 2021, plus de 14 430 000 injections ont été réalisées

#### 1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 10 745 234 personnes ont reçu au moins une injection (soit 16 % de la population totale et 20,5 % de la population majeure) et 3 684 788 personnes ont reçu deux injections (soit 5,5 % de la population totale et 7 % de la population majeure)<sup>1</sup>.

<i>Données provisoires</i>	<b>Injections des dernières 24 heures</b>	<b>Cumul au mois d'avril</b>	<b>Cumul total (depuis le 27 décembre 2020)</b>
<b>1<sup>ères</sup> injections</b>	237 940	2 196 452	10 745 234
<b>2<sup>èmes</sup> injections</b>	83 525	830 732	3 684 788
<b>Total</b>	<b>321 465</b>	<b>3 027 184</b>	<b>14 430 022</b>

#### 2. Quels sont les publics prioritaires ?

Les publics prioritaires éligibles à la vaccination sont définis par les autorités sanitaires :

- Les personnes âgées résidant en EHPAD ou en USLD (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 70 ans et plus ne résidant pas en EHPAD ou en USLD et les résidents de plus de 60 ans hébergés en FTM (~9,4 millions de personnes) ;
- Les professionnels de santé et intervenants d'établissements de santé ou médico-sociaux (~2,5 millions de personnes) ;
- Les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (~0,8 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 50 à 70 ans qui présentent des comorbidités (~3,8 millions de personnes) ;
- Les aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes) ;
- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre (0.6 million de personnes).

<sup>1</sup> Données provisoires en attente de consolidation

### **3. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?**

Des créneaux de rendez-vous sont disponibles et de nouveaux continuent de s'ouvrir régulièrement. Les rendez-vous en ligne sur <https://www.sante.fr/> sont désormais ouverts à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus.

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet <https://www.sante.fr/> ;
- Chez un pharmacien ou un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) pour les publics éligibles au vaccin AstraZeneca ;
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Afin d'accompagner spécifiquement les personnes de 75 ans et plus souhaitant être vaccinées et n'ayant pas encore pu prendre rendez-vous, différents dispositifs nationaux d'aller-vers sont désormais déployés :

- Une campagne d'appels sortants de l'Assurance maladie à destination des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas encore vaccinées.
- Un numéro coupe-file dédié : depuis mercredi 31/03, ce numéro est indiqué dans un SMS envoyé par l'Assurance maladie aux personnes de 75 ans et plus non vaccinées.

**Contact presse : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)**